BULLETIN de l'académie de NANTES

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°75 avril 2020

EDITO

Notre pays est confronté à une situation inédite. Cette crise sanitaire a mis en lumière que les choix politiques et budgétaires menés depuis de nombreuses années, mettant à mal notre système de solidarité, ont hypothéqués nos chances de faire face à cette épidémie. Contrairement à ce qu'a proclamé ce gouvernement à de nombreuses reprises depuis le début de cette crise, **tout n'était pas prêt**.

De plus, la période de confinement met encore un peu plus en exergue les inégalités scolaires et l'inefficacité de la politique éducative actuelle. Les constats sont inquiétants sur la question du développement des inégalités car on sait bien de longue date que les enfants des milieux populaires sont ceux qui ont le plus besoin de l'école pour parvenir à apprendre ce que les programmes prévoient pour tous. Il n'est pas acceptable de faire croire à une prétendue continuité. C'est d'autre chose qu'il s'agit : maintenir le lien, préparer l'avenir. Avenir pour lequel il faut rester vigilant.

Bien sûr la priorité est sanitaire, mais il ne faudra pas se laisser endormir quand nous sortirons du confinement. La réforme des retraites n'est que suspendue… Le combat devra donc reprendre, car on voit bien aujourd'hui en comparant aux autres pays que la solidarité nationale est un rempart.

Cette crise a aussi montré que ceux qui font tourner le pays ne sont pas ceux qui sont les mieux payés et loin de là. Il faudra être vigilant sur les salaires et la revalorisation dont il est à craindre que notre cher ministre l'adosse à une réforme en profondeur de notre métier, profitant de la crise et de tout ce que nous avons pu mettre en place pour aider nos élèves, pour répondre à l'urgence.

Lors de son intervention sur la mise en place des examens en cette fin d'année, on a pu apprécier ce que représente la voie professionnelle, voie de l'excellence pour notre ministre : quelques minutes sur le bac pro et le CAP, sans réponse sur les PFMP… et rien sur le CFG ou le DNB pro qui concernent nos élèves de SEGPA et 3ème Prépa Métiers. Nos élèves ne seraient que quantité négligeable ?

Autres points de vigilance : le droit du travail bien muselé par les ordonnances de l'état d'urgence sanitaire et les libertés individuelles. Si la situation exige aujourd'hui que nos libertés soient limitées pour garantir la santé de toutes et tous, nous connaissons la propension de ce gouvernement à ne pas tenir sa parole (cf le 49.3 !!!), il faudra donc être plus qu'attentif à la sortie du confinement pour que tous les droits et libertés remis-es en cause par la situation nous soient restitués. La sortie du confinement s'annonce donc combattive !

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique

Sans votre cotisation, le SNUEP-FSU ne peut pas fonctionner. Rejoignez-nous !

> Edito 01
> Actu : conséquences confinement 02-03
> Conditions de travail 04-06
> CTA 23 mars 07
> CAPA, mutation intra 08
> Prime PP en SEGPA 09
> Examens 2020 10-11
> Titularisation des stagiaires 12

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

Leur avenir c'est mon métier

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Gestion de la crise par le gouvernement

En décembre 2019, un « nouveau » virus est apparu en Chine : le covid-19. Le gouvernement chinois pensait pouvoir limiter sa propagation. En janvier 2020, la pandémie était annoncée. E. Macron a annoncé les mesures que le gouvernement prendrait pour lutter contre le covid-19, le 12 mars. Plusieurs étapes dans la mise en place : les écoles fermées dès le 16 mars, confinement le 17 mars, port du masque ??? début avril.

Dans l'Éducation Nationale.
Le 12 mars, JM Blanquer annonce sur France Info que la fermeture de toutes les écoles n'a jamais été envisagée. Le soir, le président annonce la fermeture des écoles le 16 mars. Notre ministre est interviewé le 13 mars sur France Inter, quand Léa Salamé lui demande pourquoi ce tournant à 180 degrés, M. Blanquer dit suivre l'avis des scientifiques. Il renvoie la responsabilité sur les scientifiques. Grâce au CNED, l'Éducation Nationale est prête à assurer la continuité pédagogique.
C'est quoi la continuité pédagogique ? C'est transformer les parents d'élèves en enseignant.es grâce à l'ENT, nous sommes au XXIème siècle, utilisons des moyens modernes….
Les déclarations de M. Blanquer depuis le début de cette crise sont difficilement compréhensibles. Le 16 mars les écoles étaient fermées mais les enseignant.es devaient se réunir dans les établissements (les réunions de plus de 100 personnes étaient interdites) et nous devions garder une distance de plus d'un mètre entre les personnes. Finalement, le 16, beaucoup de réunions ont été annulées.
Le 16 au matin, les enseignant.es se sont connectées sur l'ENT, résultat le système a planté dans toutes les académies. La situation s'est améliorée à partir du jeudi. Pendant ce temps, les collègues ont développé le système D en utilisant les numéros de téléphone et les mails des élèves en ne respectant pas la protection des données personnelles (le Recteur du Grand-Est a rappelé que cela était interdit et pouvait se terminer par une action en justice).
Les enseignant.es doivent garder contact avec les élèves et les familles mais comment faire quand les élèves habitent dans des zones blanches ? Qu'il n'y a pas d'ordinateur à la maison ? Un seul ordinateur pour la famille avec des parents en télétravail ? L'Éducation Nationale ne fournit pas de téléphone professionnel, ni d'ordinateur, ni de connexion aux enseignant.es. Nous sommes obligés d'utiliser notre matériel et nos coordonnées personnelles.
M. Blanquer a annoncé qu'il y aurait un avant et un après confinement (voir p3). Le ministre de l'Éducation Nationale est le seul citoyen français a trouvé du positif dans cette crise. Le seul point positif est la mise en évidence du rôle indispensable des services publics : hôpital, Éducation Nationale, etc. Il est indispensable de

« *Quand t'es parents d'élèves, la continuité pédagogique c'est pas tes enfants qui continuent l'école, c'est toi qui y retournes.* »
Olivia Moore (humoriste)

Que faire avec les classes mixées scolaires/apprentis ?

Lors de l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, E. Macron a indiqué les mesures pour les apprenti.es. Les CFA sont fermés et les apprentis devront aller dans leurs entreprises. Certaines entreprises sont fermées et les salarié.es sont au chômage. Pas de précision pour les apprenti.es, les CFA n'assurent pas la continuité pédagogique. Dans les lycées professionnels qui ont des classes mixées, aucune consigne n'a été donnée. Les enseignant.es doivent assurer la continuité pour les élèves mais laisser de côté les apprenti.es. **Le SNUEP-FSU a toujours dénoncé le mixage dans l'Éducation Nationale, en cette période de crise, voilà un argument de plus : le mélange des statuts dans le même groupe est ingérable.**

Jean-Michel Blanquer annonce des « États généraux du numérique éducatif » à la rentrée

« Je vais organiser des États généraux du numérique éducatif à la rentrée pour faire le point sur les enseignements positifs qu'on veut tirer de ce qui s'est passé », a déclaré le 5 avril 2020 sur France Inter le ministre de l'Éducation Nationale. Jean-Michel Blanquer souligne qu'on *« voit aujourd'hui les aspects positifs du numérique* » pour l'enseignement à distance mais il souligne que *« c'est le facteur humain qui reste décisif* ». *« En temps normal, le numérique est là pour appuyer le facteur humain mais pas pour le remplacer* ». Le ministre évoque d'autres impacts de la crise sanitaire liée au covid-19 : une plus grande personnalisation du suivi des élèves et une nouvelle *« place des professeurs dans la société* ». *« Dans cette crise, les familles prennent conscience que l'enseignement est un métier et qu'il est difficile* » et le confinement crée de *« nouveaux rapports enseignants-parents-élèves* ».

Le 25 mars 2020, Mme Sibeth NDIAYE s'exprime à la sortie du conseil des ministres : « *Nous n'entendons pas demander à un enseignant qui aujourd'hui ne travaille pas compte tenu de la fermeture des écoles de traverser toute la France pour aller récolter des fraises* ». Mme NDIAYE est porte-paroles du gouvernement, ses interventions l'engagent de fait. Il n'y a pas eu d'excuses de sa part, juste un mea culpa sur twitter : « *Mea culpa. Mon exemple n'était vraiment pas le bon. Je suis la première à mesurer combien l'engagement quotidien des professeurs est exceptionnel.* »
Mauvais exemple : que devons-nous comprendre ? Il y a des français.es qui profitent du confinement pour ne rien faire ? Aucun membre du gouvernement, ni le premier ministre ni le ministre de l'éducation nationale n'ont condamné ces propos.

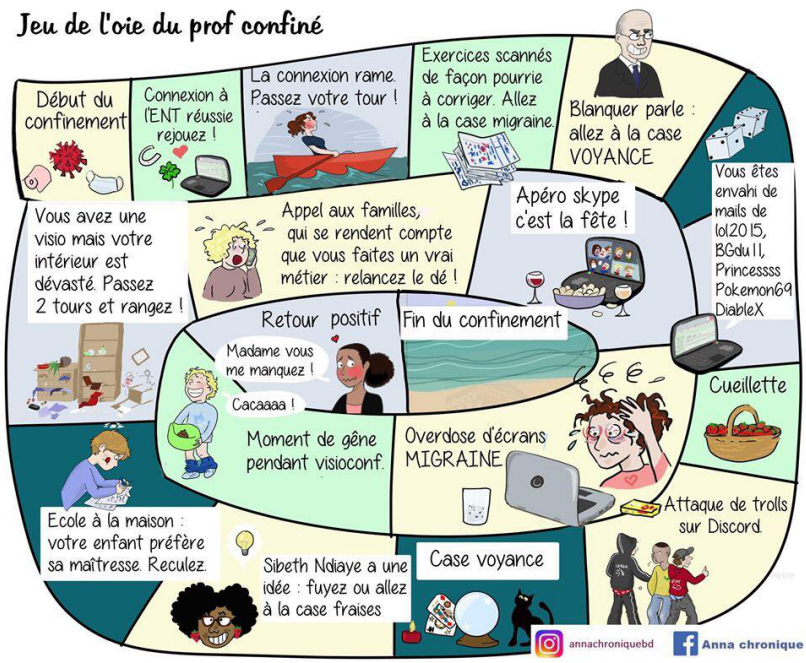

Propositions de lecture
L'article de Marc Bablet qui nous invite à réfléchir sur cette période de confinement et sur le risque que le pouvoir confisque le récit qui sera fait de la continuité pédagogique. https://blogs.mediapart.fr/marc-bablet/blog/020420/ne-laissons-pas-le-pouvoir-voler-le-recit-de-l-ecole-au-temps-du-confinement
Autre saine lecture : Stéphane Bonnery- sur les inégalités scolaires renforcées par cette pseudo-continuité.

http://www.cafepedagogique.net/searchcenter/Pages/Results.aspx?k=bonnery

Le CHSCT du MEN demande le dépistage de tous les personnels et élèves avant la reprise des cours

Le CHSCT ministériel réuni le 3 avril a rendu 2 avis.

Le premier, voté par la FSU et FO mais pour lequel l'UNSA s'est abstenu, demande un « *dépistage systématique des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants, ceux s'étant rendus sur leur lieu de travail ces 3 dernières semaines ainsi que de tous les personnels à risque* ». Le CHSCT demande aussi un « *dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité* ».
Un 2ème avis, voté à l'unanimité, « *demande la mise en place immédiate d'un groupe de travail du CHSCT pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement et de la reprise des activités, du point de vue de la santé et de la sécurité au travail, dans les écoles, établissements et services de l'EN* ».
Ces avis n'engagent pas l'administration. Le ministre a deux mois pour répondre.

CHSCT-Académique est réuni la veille des vacances scolaires !

Réuni le 9 avril, le CHSCT Académique a adopté plusieurs avis, cité ci-dessous :

Avis n°1 : Le CHSCT-A exige que tous les moyens de protection (masques, gel hydroalcoolique, serviettes à usage unique, lunettes…) soient fournis à hauteur des besoins à tous les personnels, en particulier lorsqu'ils sont en contact avec du public (élèves, accueil…) ou amenés à se déplacer, ainsi qu'aux élèves accueillis dans les écoles et établissements. Il en est de même pour la désinfection des locaux.

Avis n°2 : Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels le CHSCT-A exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par les personnels ayant des symptômes et ceux ayant été au contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendus sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que tous les personnels à risque.
Le CHSCT-A demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité

Avis n°3 : Le CHSCT-A exige que les congés scolaires soient respectés et qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels à ce sujet en cette période.

Avis n°4 : Le CHSCT-A dénonce la mise en place des LDG (Lignes Directrices de Gestion) qui ont modifié le mouvement de mutation tel qu'on le connaissait jusque là et ne permettent pas aux services de gestion des personnels d'assurer pleinement et sereinement leurs missions. Le CHSCT-A demande que les organisations syndicales soient destinataires, à tous les niveaux, des documents sur l'ensemble du mouvement : il en va de l'égalité de traitement des collègues et du respect de leur droit à mutation.

Avis n°5 : Le CHSCT-A demande que les organisations syndicales puissent intervenir sur les situations particulières, notamment les plus délicates, dans le cadre du mouvement. Le contexte de confinement aggrave l'isolement des personnels, déjà livrés à eux-même par la mise en oeuvre de la loi de transformation de la fonction publique.

Avis n°6 : Le CHSCT-A exige que le cadre réglementaire du télétravail soit respecté.

Avis n°7(FSU) : Le CHSCT-A demande que des points d'informations réguliers soient organisés en direction des CHSCT-D et que les réunions régulières prévues des CHSCT-D se tiennent avant le 1er mai.

Retrouver la déclaration intersyndicale sur notre site

Le 9 avril les organisations syndicales du 44 écrivent au recteur

Monsieur le Recteur,

En cette période particulière, nos organisations syndicales, la CGT éduc'action, la FNEC-FP-FO, la FSU et SUD éducation vous adressent ce courrier afin de faire valoir les revendications des personnels abordant les sujets suivants : les congés de printemps, le soutien pendant les vacances, la protection des personnels, l'indemnité mise en avant par le ministère, les lignes directrice de gestion, les postes.

Congés de printemps

Nous avons pris connaissance des consignes que vous avez adressées aux chefs de division concernant les dispositions relatives aux congés des agents pour la période à venir.

Il s'avère que ces consignes sont diversement appréciées selon les services avec des contraintes accrues concernant notamment les personnels contractuels.

Si certains services laissent leurs agents disposer librement de leur congés, d'autres services s'adressent à leurs personnels en les incitant à poser jusqu'à une semaine de congés.

Ces dispositions sont contraires aux recommandations Ministérielles (cf. Vademecum Administratif du 1er avril 2020) qui, si elles garantissent le droit aux agents à prendre des congés, et si parallèlement elles préconisent d'inciter les personnels ne relevant pas des plans de continuité

administrative à déposer des jours de congés sur la période des vacances de printemps, elles n'obligent en rien les personnels à poser des jours, et encore moins un nombre de jours minimum qui serait fixé par l'autorité hiérarchique.

Un certain nombre d'agents ne souhaitent ou ne peuvent poser de jours de congés sur tout ou partie de cette période pour des raisons qui leur sont propres ; ainsi, les agents contractuels affectés de façon discontinue ne bénéficient que de 2,5 jours de congés pour un mois travaillé. Un agent débutant son contrat en mars ou avril ne peut donc se voir imposer de prendre des jours, et encore moins un nombre de jours qui serait supérieur à celui auquel il peut prétendre.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons pour que les consignes les plus permissives soient données de façon égale à chaque service dans le respect des droits des agents à disposer de leurs congés.

Par ailleurs, nous exigeons que les congés scolaires de l'ensemble des personnels soient respectés et qu'aucune pression ne soit exercée, y compris sur le terrain du volontariat.

Soutien pendant les vacances

Après quatre semaines de confinement et de travail acharné pour maintenir le lien avec leurs élèves, le ministre cherche encore à nous faire croire qu'avec du soutien pendant les vacances, il serait possible de réduire la fracture scolaire. Ce dispositif n'a aucun sens en cette période où tous les personnels et les familles ont besoin de récupérer. De plus, nous savons que les élèves qui ont le plus besoin de soutien sont aussi souvent celles et ceux qui sont le plus dépourvu.e.s en matériel numérique, ou celles et ceux qui le maîtrisent le moins. **Nos organisations syndicales invitent les collègues à ne pas entrer dans le dispositif.**

Protection des personnels

Nos organisations syndicales exigent que tous les moyens de protection (masques, gel hydroalcoolique, serviettes à usage unique...) soient fournis à hauteur des besoins à tous les personnels, en particulier lorsqu'ils sont en contact avec du public (élèves, accueil...) ou amenés à se déplacer, ainsi qu'aux élèves accueillis dans les écoles et établissements. Il en est de même pour la désinfection des locaux.

Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, nos organisations syndicales demandent la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque.

Nous demandons également un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Indemnité

Le Ministre de l'Éducation Nationale prévoit de donner une indemnité aux enseignant·es qui gardent les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. L'engagement de ces personnels est fort comme celui de celles et ceux qui télétravaillent avec leurs propres moyens (dont ils et elles font aussi parti·es), celles et ceux dont l'état de santé est fragile, celles et ceux qui gardent leurs propres enfants. Nos organisations syndicales savent qu'il n'y a pas au sein de l'éducation nationale d'agent·es déméritant·es. Cette nouvelle indemnité nous rappelle combien Jean-Michel Blanquer cherche à valoriser les un·es en discréditant les autres, à rémunérer au mérite ; s'il s'agit d'une prime de risque alors elle est réellement indécente au vu des conditions d'accueil sans protection ; tandis que tou·tes demandent depuis 10 ans une revalorisation globale de nos salaires. **C'est pourquoi la CGT éduc'action, la FNEC-FP-FO, la FSU et SUD éducation revendiquent le dégel du point d'indice, seule mesure qui prouvera la considération de notre Ministère pour l'ensemble des agent·es.**

Transformation de la Fonction publique et lignes directrices de gestion

En plus d'être confinés, les personnels sont encore un peu plus isolés face à la mise en place des LDG (Lignes Directrices de Gestion) issues de la Loi de transformation de la Fonction publique.

La suppression des compétences des CAP alourdit considérablement le travail des personnels des services déconcentrés. Dans le contexte actuel, c'est tout simplement intenable (ce sont les mêmes services qui gèrent les payes et les carrières dans leur ensemble). Une mesure de bon sens s'impose : permettre aux syndicats de faire leur travail de contrôle a priori et a posteriori, d'accéder à tous les documents relatifs aux mutations : cela soulagerait les personnels administratifs et permettrait d'apporter la garantie aux personnels que l'égalité est respectée. Cela mettrait fin à toute suspicion de discrimination ou de pratiques discrétionnaires, en particulier dans cette situation de confinement.

Nos organisations syndicales demandent donc à être destinataires, à tous les niveaux, des documents sur l'ensemble du mouvement : il en va de l'égalité de traitement des collègues et du respect de leur droit à mutation.

Postes

Nous avons pris acte de la dotation supplémentaire de 60 postes dans le premier degré. Pour autant, cette dotation reste insuffisante pour couvrir les besoins et doit être à nouveau abondée. De plus, les dotations supplémentaires ne peuvent se restreindre au seul premier degré. Les besoins indispensables concernent tous les corps. Les personnels du 2nd degré ne comprendraient pas que les suppressions de postes soient maintenues dans les collèges et les lycées. Les personnels administratifs ne comprendraient pas que les redéploiements soient maintenus dans les EPLE et les services déconcentrés. Les personnels médico-sociaux ne comprendraient pas que le nombre de postes ne soit pas revu à la hausse. **Nous demandons que toutes les suppressions de postes soient annulées.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT - Educ'Action Nantes, Karine Perraud
Pour la FNEC FP FO, Adrien Leclerc
Pour la FSU, Céline Sierra, Claudie Morille, Aminata Bahili
Pour Sud éducation, Aziliz Chartier, Clément Sevestre

Pétition

Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après

CTA du 23 mars 2020

Le CTA s'est tenu en visio-conférence et l'ordre du jour a été modifié en raison de la crise actuelle. En préalable, M.Bourdin de la DAEP (directeur de la Pédagogie) est intervenu sur la continuité pédagogique, mise en difficulté au début pour des raisons techniques : connexions beaucoup plus importantes que d'habitude (06/03/20 : 91 000 connexions sur e-lyco contre 599 000 le 19/03 !). Il nous a assurés que tous les services du rectorat se sont mobilisés pour régler ces difficultés.

Il a aussi souligné que la situation avait nécessité un temps d'ajustement de la part des corps d'inspection et des enseignants et qu'il faut une régulation : diminuer la pression sur les élèves et les familles. Les enseignants font leur travail avec beaucoup de sérieux. Il faut utiliser les dispositifs mis en place par l'EN et uniquement ceux-là. La FSU s'est inquiétée de ce que des collègues se sont trouvés démunis devant les dysfonctionnements et ont parfois utilisé des outils non conformes à la RGPD. Pour M.Bourdin, le mémo sur la page d'accueil du site académique est suffisante. **Il a réinsisté sur le fait qu'il ne fallait pas mettre trop de pression sur tout le monde. Le recteur s'est engagé à faire passer ce message aux corps d'inspection et a indiqué que les classes virtuelles n'étaient pas une obligation.**

La FSU a ensuite posé des questions sur les mutations : ouverture du serveur, confirmation, envoi des justificatifs, visites de titularisation pour les stagiaires, impossibilité de rencontrer les chefs d'établissement pour les postes SPEA. **Le recteur a assuré qu'il n'y aurait pas d'inspection pendant le confinement**. Sur le mouvement, les informations sont sur SIAM, ainsi que les adresses où envoyer justificatifs et dossiers médicaux. Pour les SPEA, les chefs d'établissement sont joignables par téléphone.

Suite à une intervention de FO sur le télétravail, **le recteur a rappelé le droit à la déconnexion, pas de télétravail le week-end, ni la nuit !**

Le secrétaire général (SG) a évoqué que la continuité administrative et les mutations sont dans les priorités. Il a remercié les personnels administratifs fortement mobilisés. Dans le plan de continuité d'activité, l'urgence est d'assurer la paie. Mars était lancé mais il faut s'adapter pour la paie d'avril, un dispositif est mis en place par le national. Le paiement des rentes, pensions et bourses seront assuré aussi.

Sur les concours, reportés, il manque les consignes du ministère pour organiser la suite.

Sur la question des examens, le recteur est en attente des consignes ministérielles précises, nous sommes tributaires de l'évolution de la situation.

Nous avons ensuite abordé les points nécessaires pour organiser la rentrée, notamment les créations suppressions de postes. **Nous sommes intervenues sur les 2 suppressions de postes de DDFPT, pour la FSU on ne doit pas profiter des départs des collègues (mutation, retraites, etc) pour supprimer des postes ! Nous avons donc voté contre ces mesures, contrairement à l'UNSA et au SGEN qui se sont abstenus.**

Sur l'évolution de l'offre de formation, une transformation de bac pro GA au Mans, 3 classes passerelles sont reconduites. Les pôles métiers ont vocation à disparaître, remplacés par les familles de métier.

16 postes SPEA ont été créés en 2020 et 24 ont été détypifiés. La FSU est intervenue pour demander des précisions sur certains postes SPEA et pour en demander la détypification quand la fiche de poste ne demandait aucune compétence particulière.

La FSU a aussi interrogé le recteur sur les supports stagiaires. Une implantation nous a particulièrement inquiété : deux supports de stagiaires sont prévus au lycée de Nort-sur-Erdre, un à mi-temps en physique-chimie et un autre en biotechnologies à temps plein. Le lycée ouvrant à la rentrée, outre un problème de matériel, la mise en place du fonctionnement du laboratoire nécessite un certain temps, car c'est une organisation complexe à caler, et l'ouverture d'une nouvelle filière suppose que le collègue mette en place un partenariat avec les entreprises pour l'accueil de stagiaires. Ces éléments pourraient mettre en difficulté les stagiaires.

Enfin, la FSU souhaite rappeler que les stagiaires ne doivent pas être utilisés comme des moyens d'enseignement, et doivent être placés dans des conditions qui fassent de leur année une véritable année de formation. Or, une charge de service trop importante, des lieux d'exercice et de formation éloignés, entraînant de longs temps de déplacement (encore plus, lorsque les collègues stagiaires, parce qu'ils sont en début de carrière, ne disposent pas de véhicule personnel) constituent des obstacles à leur formation.

Les chiffres des suppressions / créations de postes dans le 2^{d} degré présentés ce jour par le rectorat sont ceux donnés au mouvement. Pour la FSU, la baisse démographique ne justifie pas une telle suppression de postes. Le SG est bien obligé de reconnaître que l'effet démographique est accentué par l'effet de la réforme du lycée...Comme la FSU l'avait dénoncé dès sa mise en place !

Tenue des CAPA pendant le confinement ?

La CAPA avancement accéléré échelon prévue le 19 mars n'a pas pu se tenir en raison du confinement. Dans un premier temps, les CAPA ne pouvaient pas se tenir en visio, contrairement aux CTA et CTSD. La situation a été modifiée par l'ordonnance du 27 mars 2020 qui autorise la tenue de ces instances en visio-conférence. Lorsque nous avions interrogé le recteur à ce sujet lors du CTA du 23 mars (donc avant cette ordonnance), il nous avait dit qu'à ce jour seules les CAPA des chefs d'établissement et des agrégés étaient prêtes. Afin de ne pas engorger les services à la sortie du confinement, il n'excluait pas de tenir d'autres CAPA. Mais nous n'avons reçu à ce jour aucun calendrier modifié des instances, les personnels de la DIPE qui gèrent le mouvement en télétravail étant déjà bien sollicité-es.

Mouvement intra-académique : le parcours du combattant !

Notre ministre JM Blanquer nous avait prévenu, nous sommes prêts !
Ces derniers jours, les demandeurs d'une mutation intra s'en sont bien rendus compte, notre administration n'est pas du tout prête au tout numérique.
Après avoir prolongé une première fois jusqu'au 1er avril l'ouverture du serveur, les services du rectorat, sur ordre du ministère, prolonge jusqu'au 3 avril. Cette prolongation fait suite aux demandes des différentes organisations syndicales. Comme les établissements sont fermés, il n'est pas possible de faire signer les confirmations de mutation par les chefs d'établissement, tout doit être dématérialisé, les justificatifs ainsi que la confirmation. Un message est envoyé à tous les demandeurs dans ce sens en précisant qu'ils recevront la confirmation le lundi 6 avril pour les renvoyer au plus tard le 10 avril.
Le 6 avril, les demandeurs reçoivent un mail pour leur dire que suite à un problème technique, ils ne peuvent pas recevoir leur confirmation... Le 7 avril, un nouveau message, les confirmations arriveront le 9 avril et devront être renvoyés le 15 avril. Le 9 avril, enfin, les confirmations sont envoyées en fin de matinée...
Il faut espérer que les services du rectorat recevront bien toutes les confirmations. Nous conseillons à tous les demandeurs d'une mutation de mettre en copie caché de votre message de confirmation le SNUEP-FSU (capanantes@snuep.fr).

Affichage et rectification des barèmes
A la date du 10 avril, le rectorat n'a pas apporté de modifications pour la suite du calendrier (cf image ci-dessous). Il faudra rester vigilant, le rectorat va certainement modifier les dates de consultation et de rectification des barèmes. Seul les demandeurs pourront demander la rectification des barèmes.
Les militants et les commissaires paritaires du SNUEP-FSU sont à votre disposition pour vous aider à vérifier vos barèmes afin que vous soyez assuré-e de bénéficier de l'ensemble des bonifications auxquelles vous avez droit. Ils sont aussi là en cas d'erreurs sur les barèmes afin de vous accompagner dans les démarches à accomplir auprès de l'administration pour en demander la correction.

Important : une fois la période de vérification terminée, il ne vous sera plus possible de faire porter une quelconque correction à vos barèmes. N'attendez pas le dernier jour ! Vérifiez vos barèmes dès l'ouverture du serveur afin d'avoir le temps d'intervenir ensemble en cas d'erreur.

Du 5 mai 2020 à 14h00 au 24 mai 2020 à 23h59
➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement intra

A compter du 11 juin 2020 au soir (puis chaque jour selon les disciplines jusqu'au 31 août 2020)
➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugêne Oudiné,
75013 Paris
snuep.national@wanadoo.fr

Paris, le 30 mars 2020

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Monsieur le directeur général des ressources humaines

Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Le SNUEP-FSU rappelle que l'avenir des jeunes de SEGPA est une orientation vers la voie professionnelle et que 40 % d'entre eux parviennent à obtenir un diplôme professionnel de niveau V. Pour parvenir à ce résultat, les professeur·es de lycée professionnel exerçant en SEGPA et assurant un rôle de professeur·e principal·e préparent leurs élèves à leur orientation, non seulement en assurant l'enseignement de découverte professionnelle, en atelier, qui est le cœur de leur mission, mais aussi :

- en menant des entretiens avec les élèves et leurs familles, en lien avec les psychologues de l'Education Nationale, au sujet de l'orientation
- en accompagnant les familles pour compléter les fiches de dialogue pour l'orientation en 3ème
- en émettant des propositions d'orientation lors des conseils de classe de 3ème
- en organisant des visites de lycées professionnels
- en accompagnant les élèves dans les salons et forums dédiés à l'orientation ...

Sans ces interventions des professeur·es de lycée professionnel au long de la scolarité en SEGPA, la réussite de l'orientation des élèves serait fortement compromise.

Le SNUEP-FSU est engagé depuis longtemps pour que la prime ISOE soit élargie aux professeurs principaux en charge des classes de SEGPA et d'EREA. Le décret du 27 septembre 2019 voté au comité technique ministériel a répondu à notre demande mais à ce jour, beaucoup de collègues déplorent ne toujours pas en avoir bénéficié.
Le SNUEP-FSU vous demande donc de remédier au plus vite à ce problème en leur régularisant l'octroi de cette prime.

Bérénice COURTIN
Co-Secrétaire Générale

Annonce du 3 avril - Blanquer

Les cours auront lieu jusqu'au 4 juillet à tous les niveaux, sauf si le confinement était maintenu. L'assiduité des élèves sera évaluée pour le bac et le brevet.

BEP/CAP/bac pro

Dans l'enseignement professionnel la règle est de tenir compte des notes de CCF et du livret scolaire pour accorder le CAP, BEP et bac pro. *« En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, il faudra avoir réalisé a minima 10 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du baccalauréat* », précise la FAQ ministérielle. *« On sera vigilant sur la motivation pendant la période de confinement et jusqu'au 4 juillet* » dit JM Blanquer. Une bonne partie de ces élèves ont disparu depuis le 12 mars , probablement entre un quart et la moitié. Il y aà cela de nombreuses raisons dont les conditions de vie et d'équipement. Pénaliser les plus pauvres des élèves de l'enseignement professionnel pour des raisons d'assiduité semble une bonne décision pour encourager le décrochage définitif de ces jeunes.

Examens professionnels 2020 : l'urgence d'une clarification

Pour le SNUEP-FSU, protéger la santé des élèves et des personnels constitue l'élément prioritaire qui doit guider toute prise de décision au sein du ministère de l'Éducation nationale.

La crise sanitaire d'ampleur que nous traversons nécessite des mesures exceptionnelles qui ont conduit au confinement et aux arbitrages concernant les examens 2020. Le ministre a fait le choix de modifier les modalités d'examen pour l'obtention des diplômes professionnels : baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle, diplôme national du brevet professionnel et diplôme intermédiaire.

Le peu de temps qu'il a consacré aux diplômes professionnels dans sa conférence de presse, alors même qu'ils sont les plus complexes, est révélateur du fait que sa priorité est ailleurs.

Cette nouvelle situation n'a pas pu être anticipée dans la préparation des jeunes. Elle nécessite donc des aménagements précis et nationaux pour éviter injustices et traitements inégaux.

En se limitant à la prise en compte des CCF et du livret scolaire, le ministre laisse un grand flou pour les personnels et les candidat-es. Il y a autant de situations que d'établissements voire d'élèves : CCF non passés ou alors en partie ou encore intégralement. Quelle part de contrôle continu ? Quelle prise en compte des PFMP ? Comment valider des permis ou certaines certifications et habilitations obligatoires pour l'obtention du diplôme ?

Le SNUEP-FSU exige une clarification rapide des modalités d'examens qui doivent être cadrées nationalement pour éviter des aménagements locaux sources de pressions sur les personnels et d'inégalités pour les jeunes.

Concernant la prise en compte de l'assiduité : ce sont des paroles. Elles ne peuvent se concrétiser en lycée professionnel puisque l'origine du décrochage scolaire, fortement amplifié par l'enseignement à distance, est bien plus complexe qu'une simple crainte d'obtenir ou pas un diplôme. Le SNUEP-FSU refuse donc toute prise en compte de l'assiduité dans l'obtention des diplômes professionnels.

Pour le SNUEP-FSU, c'est bien la pandémie qui introduit l'impossibilité de maintenir les examens. En aucun cas cette mesure exceptionnelle ne doit, à l'avenir, devenir une règle.

Communiqué SNUEP-FSU
Paris, le 3 avril 2020

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 7 avril 2020 supprime le BEP !

Extrait du Communiqué du SNUEP-FSU

(...) *Le ministre décide de supprimer le brevet d'études professionnelles (BEP), alors que la crise sanitaire va déboucher sur une crise économique d'ampleur, le BEP sécurise pourtant le parcours scolaire et professionnel des jeunes et reste un rempart contre les sorties sans qualification. Cette suppression est une erreur majeure pour les jeunes les plus en difficulté socialement qui vont subir de plein fouet les effets de cette crise. (...)*

A lire sur le site national

Et le DNB ?

De la conférence de presse du vendredi 3 avril 2020…

Le message du ministre en conférence de presse ce vendredi 3 avril est à peu près clair bien que techniquement incomplet : « *ainsi le DNB sera obtenu à partir des notes que l'élève aura eues tout au long de l'année dans les disciplines concernées* » (hors évaluation pendant le confinement). Il s'agit donc des moyennes de notes dans les disciplines correspondant aux épreuves terminales.

Quid du bilan de fin de cycle qui compte habituellement pour 50% du DNB, conservé sur 400 points ou non ? Première incertitude.

Le ministre n'aborde pas l'oral du DNB.

... à la foire aux questions ministérielles

En professionnel, on se dirige vers la foire aux questions du site ministériel en espérant des réponses plus précises… Et là, tout devient beaucoup plus complexe.

Les élèves « *seront évalués sur la base du livret scolaire, qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.* » Le rédacteur commence par confondre le bilan de fin de cycle 4 qui atteste de la maîtrise du socle avec le LSUN (livret scolaire unique) qui comprend aussi les bilans périodiques et des attestations.

Qui a raison ? Le ministre qui dit que ce sont les notes qui doivent être prises en compte ? Lesquelles ? Toutes ou bien celles des disciplines des épreuves terminales ? Ou bien n'est-ce finalement que le bilan de fin de cycle transversal ? Ou les deux ? En l'absence de texte réglementaire ou tout au moins d'une circulaire plus précise, on peut se demander qui a raison du ministre ou de sa FAQ.

Cherchons plus loin : « *Le diplôme est délivré sur la base de niveau de maîtrise des compétences, eux-mêmes fondés sur l'appréciation du conseil de classe qui se prononce au 3ème trimestre de l'année de 3ème. Les notes obtenues en cours d'année fondent évidemment en grande partie son appréciation. Si la réouverture des établissements le permet, le conseil de classe tiendra compte du résultat des évaluations passées par les élèves postérieurement à la réouverture des établissements.* » Voilà que l'hypothèse du « tout » bilan de fin de cycle se précise. Cependant le texte rappelle que c'est lors du troisième conseil de classe qu'il devrait être rempli. Le conseil de classe est donc positionné comme un avant-jury d'examen national.

« *Comme d'habitude, le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Ce jury se prononce déjà sur le fondement du livret de l'élève et des notes obtenues aux épreuves nationales. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève.* » La réponse induit bien la prise en compte du bilan de fin de cycle et les bilans périodiques.

Non aux injonctions précipitées !

Dès le 3 avril, des chefs d'établissement qui ont lu rapidement la FAQ ministérielle se précipitent sur leur téléphone pour pressurer les enseignants en leur demandant de transformer toutes leurs notes de 3ème en niveaux de compétences (l'inverse s'étant aussi produit) ! Les collègues sont pourtant déjà épuisés par un travail chronophage dont ils n'ont pas l'habitude et stressés par la volonté de faire au mieux. Ce type de préconisation est inepte et inacceptable. Les chefs d'établissements doivent attendre un texte réglementaire clair avant de lancer les personnels dans une nouvelle course à l'échalote.

Motivation et assiduité

Le ministre tente de garder les élèves au travail et les enjoint à l'assiduité jusqu'au 4 juillet sous peine de ne pas obtenir le DNB ou le bac. Qu'est-ce que l'assiduité en période de confinement quand on habite le long du fleuve en Guyane et qu'il n'y a ni eau courante ni électricité, ou dans un bidonville ? Comment se mesure la motivation ? Au-delà des problèmes techniques existe aussi des problèmes pédagogiques pour les élèves les plus fragiles qui ont besoin du face à face avec l'enseignant, et du collectif d'apprentissage. L'implication des familles ne peut pas être la même pour tous : la relation parents-élèves est différente de la relation professeur-élève quand il s'agit de faire ses devoirs.

Et l'orientation des élèves de troisième ? DNB pro et CFG ?

Le ministre n'a pas évoqué le DNB pro et le CFG même si on imagine bien qu'ils seront délivrés eux-aussi selon les mêmes modalités que le DNB général. L'essentiel est d'assurer la réussite de tous ces élèves l'année prochaine. Or la question de l'orientation est cruciale en 3ème mais n'a été abordée à aucun moment par le ministre. Quels résultats seront pris en compte dans Affelnet ?

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU demandent que soient éclaircis au plus vite les éléments concernant le "contrôle continu" retenu pour l'obtention du DNB. Par ailleurs, ces mesures ne doivent pas donner lieu à de nouvelles injonctions des chefs d'établissement sur la période, ni à du travail supplémentaire pour les enseignants en ce qui concerne les évaluations des trimestres précédents.

Titularisation des personnels stagiaires 2020

Monsieur le Directeur Générale des Ressources Humaines,

Nous sommes interpellés par de nombreux stagiaires concernant les conséquences du confinement sur leur titularisation.
Tout d'abord nous souhaiterions avoir confirmation que la période de 36 jours (décret 94-874 du 7 octobre 1994) ne sera pas comptabilisée, et que la titularisation des stagiaires prendra bien effet au 1er septembre 2020, les stagiaires étant actuellement au travail.
Dans la note de service 2015-055 du 17 mars 2015, il est noté que la titularisation des professeurs s'effectue après la formulation des avis du chef d'établissement du directeur de l'INSPE et de l'IPR ou de l'IEN.
La période des visites « inspections » de stagiaires s'effectue de manière intensive de février à mai, or celle-ci est de fait fortement impactée.
Les deuxièmes visites des tuteurs de l'INSPE et des tuteurs de terrain se déroulent aussi sur cette période.
Il va donc être complexe pour certains qu'un avis soit émis. La situation est exceptionnelle, et nous vous demandons une bienveillance particulière pour les titularisations 2020.
Concernant l'avis de l'IPR ou de l'IEN :
- Pour les stagiaires ayant eu jusqu'à présent des avis positifs il n'y pas de souci particulier, et même si une inspection devait avoir lieu, elle n'est en aucun cas obligatoire, la procédure peut être allégée.
- Pour les stagiaires qui devaient bénéficier de visite supplémentaire, les premières n'ayant pas été convaincantes, il faut que ceux-ci soient prioritaires à la reprise en tenant compte d'un temps de réappropriation de la classe. Si cette autre visite n'était pas jugée satisfaisante, et qu'à l'issue du jury l'avis était défavorable à la titularisation, nous demandons que ces stagiaires puissent être prolongés avec un passage devant le jury d'ici le mois de décembre comme cela se fait chaque année, en lieu et place des renouvellements qui pourraient être proposés.
- Pour les stagiaires en renouvellement en 2019/2020 l'inspection est normalement une obligation pour la titularisation. Nous demandons que l'obligation d'inspection soit suspendue et que l'avis du tuteur puisse, comme pour les autres stagiaires, servir de base à la titularisation. Si celle-ci devait être maintenue ils doivent être prioritaires à la reprise, en tenant compte d'un temps de réappropriation de la classe.
- Pour tout stagiaire où un doute subsisterait à l'issue du jury de juin, nous demandons vu les circonstances exceptionnelles, une prolongation et un passage devant le jury d'ici le mois de décembre 2020.
- Pour les stagiaires de l'agrégation externe et interne déjà titulaires du corps des professeurs d'EPS, certifiés, CPE nous demandons que l'obligation d'inspection soit suspendue et que tous ces stagiaires soient titularisés.
- Pour les stagiaires de l'agrégation autres, nous demandons à ce que les principes demandés pour les stagiaires du CAPEPS soient appliqués.
D'autre part à l'issue du jury du mois de décembre, nous demandons à ce que les stagiaires titularisés puissent l'être avec effet rétro actif au 1er septembre 2020, ce qui est déjà le cas pour les congés maternité, et que d'autre part pour les stagiaires qui ne seraient pas titularisés, la prolongation soit transformée en renouvellement avec jury au mois de juin 2021, pour une titularisation au 1er septembre 2021.
En tout état de cause, nous serons très vigilants sur le nombre de renouvellements proposés, qui ne doit en aucun cas être supérieur à celui des années précédentes.
Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

3 avril 2020
Frédérique Rolet, Secrétaire générale du SNES-FSU
Benoît Hubert, Secrétaire général du SNEP-FSU
Sigrid Gérardin, Co-Secrétaire générale du SNUEP-FSU
Régis Metzger, Co-secrétaire général du SNUIPP-FSU